

SIGNALÉTIQUE ET IMPRESSION BRAILLE

L'accessibilité pour chacun, dans vos documents et bâtiments.

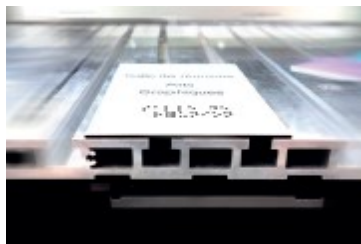
Le célèbre alphabet en six points destiné aux personnes aveugles a été mis au point par le Français Louis Braille en 1829.

L'accessibilité est un droit mentionné dans la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, à laquelle la Suisse a adhéré le 15 avril 2014.

Cette Convention garantit à toute personne des conditions d'accès identiques aux bâtiments publics.

Les prestations de l'atelier :

- Edition tactile (braille et graphisme tactile)
- Conception/édition de tous documents associant braille, dessins tactiles et impression classique (carte de visite, prospectus, fascicules, livrets)
- Plaque signalétique avec texte et/ou braille



Nos ateliers :

Accéder, circuler, recevoir les informations quel que soit le handicap. Situés à Genève, les EPI offrent 600 places de travail adaptées aux compétences et à l'autonomie de personnes en situation de handicap et/ou en difficulté d'insertion socioprofessionnelle. En collaborant avec notre institution, vous contribuez activement à la réussite de notre mission et confirmez votre engagement social et solidaire.

Une production locale et responsable :

Atelier Arts Graphiques

Signalétique et impression braille

Chemin de la Pallanterie 10, 1252 Meinier

Téléphone +41 22 949 02 29

Pour plus d'informations contactez nos conseillers à la clientèle

Chemin de la Pallanterie 10, 1252 Meinier

commercial@epi.ge.ch

Téléphone +41 22 949 03 33

www.epi.ge.ch